



COMMUNIQUÉ de PRESSE

COMMUNICATION

CP n° 28 du 6 mars 2018

Décret Parcoursup : la méthode Sgen-CFDT paie

L'action du Sgen-CFDT a permis une nette amélioration du décret sur la procédure Parcoursup entre le CSE du 5 mars et le CNESER du 6 mars.

C'est en menant un dialogue social sans concession que le Sgen-CFDT a obtenu que le ministère revienne sur la clause qui prévoyait que toute réponse hors-délai d'un élève entraînait une annulation de toutes ses demandes.

C'est grâce à cet amendement que le projet de décret, rejeté massivement par le CSE du 5 mars, a été adopté par le CNESER aujourd'hui 6 mars.

Après avoir obtenu le cadrage des critères de définition des capacités d'accueil pour neutraliser l'adéquationnisme stérile voulu par certains, c'est une nouvelle garantie obtenue pour un système plus juste et plus équitable.

Pour le Sgen-CFDT, ce n'est cependant que le début d'un processus qui s'inscrit dans un contexte plus large : la réforme de l'accès en premier cycle ne pourra réussir qu'en mettant fin au sous-financement structurel de l'ESR qu'accentue par ailleurs la hausse des effectifs. Il faut plus de moyens pour permettre à tous les établissements de relever le défi de la démocratisation et de la réussite étudiante. En ce sens, le budget 2019 sera déterminant.

Contact : Alexis Torchet : 06.20.12.70.37